

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE MONTCALM**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 21 mai 2024, il a été adopté le *Règlement numéro 545 concernant le décorum des séances et comités publics.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 22 mai 2024.

Me Nicolas Rousseau, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier